

Compte rendu du conseil municipal

Le vendredi 03 mars 2023 à 18h30, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie de BAX, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. le Maire MANFRIN Jean-Marc.

Étaient présents :

Mme Marty Laetitia, M. Biau Jean-luc, M. Galy-Brusquet Pierre, M. Manfrin Jean-Marc, M. Paredes Baptiste, M. Rosello José.

Était absent : M. Le Luron Renaud qui donne procuration à Mme Marty Laetitia
M. Paredes Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil en date du 09 décembre 2022.

* Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

- Délibération pour donner pouvoir de signature.

* Monsieur le Maire expose la nécessité de prendre une délibération sur la révision des loyers.

- Logement du Presbytère : loyer actuellement suspendu (en attente de réalisation des travaux de remise en conformité)
- Logement de la Mairie : loyer mensuel d'un montant de 520€.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2023.

- Délibération sur proposition d'achat du terrain de la fontaine.

* Le conseil municipal avait pris une délibération pour fixer le prix de vente du terrain de la fontaine à 41 000€.

Une proposition d'achat à 38 500€ net vendeur a été formulée.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'approuver la proposition d'achat.

- Expertise des marronniers.

* Suite à la chute d'un marronnier sur la place de la Mairie, une expertise a été réalisée par le chef de service de « L'arbre en ville » de la Mairie de Toulouse. Le responsable nous conseille d'abattre les deux autres marronniers qui sont dans un état sanitaire très critique (présence de champignons lignivores). Un abattage est nécessaire pour la sécurité du public. Le conseil municipal étudie les différentes possibilités pour la réalisation des travaux.

- Questions diverses.

* Projets de chemin de randonnées

Monsieur le Maire et le 1^{er} Adjoint ont été consultés en 2022 afin de donner des recommandations pour un tracé de randonnées sur la commune auprès de la Communauté des Communes du Volvestre. Le projet de tracé présenté par la CCV (Communauté des Communes du Volvestre) ne correspond pas aux recommandations données en 2022. Le conseil municipal a donc rejeté le projet (la CCV recevra la réponse dans les prochains jours).

* Prévision investissement

Eu égard à la dématérialisation des demandes de permis de construire, il est nécessaire d'investir dans une imprimante scanner A3. Le conseil municipal va donc lancer plusieurs études.

Fin de séance à 20h30.